





No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

20. Demande de modification aux règlements de zonage numéros 2011-260 et 2014-285 concernant la zone I-1
21. Divers ouvert
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Marc Bédard appuyé par madame Élizabeth Hamel et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

(2024-06-120)

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal:

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Marc Bédard appuyé par madame Élizabeth Hamel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mai tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2024

(2024-06-121)

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal:

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Lucie Crête appuyé par madame Sylvie Salois et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 mai tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 5. PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

(2024-06-122)

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes à payer a été transmises à tous les membres du conseil municipal:

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Élizabeth Hamel appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser le directeur général à en effectuer les paiements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 6. DEMANDE DE SUBVENTION AU PRIMA

(2024-06-123)

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution

2545



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

gouvernementale et soumettre une demande avant le 18 juin 2024;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantal Komlosy, appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- De mandater madame Mélanie Allaire pour faire et déposer la demande d'aide financière;
- La Municipalité a pris connaissance du Guide et elle S'ENGAGE à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;
- La municipalité s'engage à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures subventionnées;
- La Municipalité assumera tous les dépassements de coûts et frais divers au-delà de l'aide financière du PRIMA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(2024-06-124)

7. Contribution forfaitaire aux organismes ``Comité 12-18`` et ``La FADOQ`` pour la fête nationale

**CONSIDÉRANT** que les deux organismes présents et actifs dans la municipalité ont demandé une contribution pour leurs célébrations de la fête nationale ;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Élizabeth Hamel, appuyé par madame Sylvie Salois et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Mélanie Allaire à leur verser un montant forfaitaire de 150\$ par organisme

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(2024-06-125)

8. EMBAUCHE DE L'ÉCOLE DE DANSE ``COUNTRY 23`` POUR LA FÊTE NATIONALE

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a le désir d'offrir à sa population des activités en lien avec la fête nationale ;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête, appuyé par madame Chantal Komlosy et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Mélanie Allaire à embaucher la troupe pour un montant de 300\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. AUTORISATION POUR LE PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR DES COURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

(2024-06-126)

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande de la part de madame Cynthia Laroche pour lui prêter la salle communautaire à l'automne pour des cours de conditionnement physique ;

**CONSIDÉRANT** que madame Laroche fera des sondages sur l'intérêt de la population avant de débiter ses cours

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête, appuyé par madame Sylvie Salois et résolu à l'unanimité d'offrir un prêt de la salle communautaire à madame Cynthia Laroche lorsqu'elle aura avisé la municipalité du début de ses cours



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10. AUTORISATION DE FORMATIONS À L'ADMQ PAR DANIEL TREMBLAY**

(2024-06-127)

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a un nouveau Directeur-Général depuis le 27 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est responsable de défrayer les coûts de formation de son Directeur-Général ;

**CONSIDÉRANT** qu'il reste 5 formations de l'ADMQ à suivre par monsieur Tremblay pour avoir sa certification au prix de 399\$ chacune.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Marc Bédard, appuyé par madame Sylvie Salois et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Daniel Tremblay à s'inscrire et suivre les 5 formations de l'ADMQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. FORMATIONS DONNÉES PAR ACCISST POUR LES TRAVAUX EN HAUTEUR ET LE ``SIMDUT``**

(2024-06-128)

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a un employé saisonnier ``aide-général`` ainsi que des surveillants saisonniers à former sur diverses formations de SST;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une offre du groupe ACCISST pour venir former nos employés saisonniers et certains employés des services publics;

**CONSIDÉRANT** que le coût de ces formations est de 1 150\$ pour 5 personnes dans la formation ``Protection contre les chutes en hauteur`` et de 750\$ pour 5 personnes pour la formation sur le ``SIMDUT`` (matières dangereuses) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Salois, appuyé par madame Elizabeth Hamel et résolu à l'unanimité de mandater ACCISST de venir donner les 2 formations aux différents employés inscrits de la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. MANDAT À L'INSPECTRICE MUNICIPALE POUR FAIRE DES INSPECTIONS SUR LES NUISANCES VISUELLES**

(2024-06-129)

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté le règlement #344-2021 Harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska (G-200);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 3.2 du règlement concerne l'interdiction de nuisances générales sur les terrains;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité constate que certains citoyens ont des nuisances mentionnées à l'article 3.2 du règlement présentes sur le terrain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Chantal Komlosy, appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité :

- De mandater madame Amélia Lacroix à faire des vérifications de conformité sur les propriétés de la municipalité ;
- D'autoriser madame Amélia Lacroix à prendre des actions concrètes pour demander aux gens pris en défauts de prendre les mesures nécessaires pour se mettre en conformité



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

- La municipalité entamera des démarches légales afin que les terrains ayant des nuisances se rendent conformes au règlement

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13. DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 165 ENTRE LA SORTIE 228 ET LE RANG 1**

**(2024-06-130)**

- CONSIDÉRANT** que la limite actuelle de vitesse est présentement de 90 km/h ;
- CONSIDÉRANT** que dans ce secteur il y a une forte circulation et présence de camions en raison de la halte-routière et du "Pipeline" ;
- CONSIDÉRANT** que l'été il y a des piétons au bord de la rue en raison de la cantine "la patate à Patou".
- EN CONSÉQUENCE,**  
Il est proposé par madame Sylvie Salois, appuyé par madame Chantal Komlosy et résolu à l'unanimité de demander au MTQ de procéder à la modification de la limite de vitesse de 90 au profit d'une limite à 70 km/h entre la sortie 228 et le rang 1.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14. DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA MRC INTITULÉE "PROCÉDURE DE COMMUNICATION AVEC LE SERVICE D'INSPECTION RÉGIONAL DE LA MRC D'ARTHABASKA"**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une lettre de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ont reçus une copie de cette lettre et en ont pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE,**

La municipalité prend acte de cette lettre et la dépose dans les dossiers de la municipalité

**15. MANDAT À L'ENTREPRISE LEPIRE DESIGN POUR LE MARKETING DU 200E**

**(2024-06-131)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a un budget de 40 000\$ pour les préparatifs du 200<sup>e</sup> anniversaire

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Lepire Design a été retenue par le comité du 200<sup>e</sup> pour les différents aspects marketing (Logo, affiches, etc...)

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel, appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité de :

- Donner le mandat à Lepire Design pour le marketing;
- Donner aux membres du comité, mesdames Lucie Crête et Melanie Allaire, l'encadrement et les décisions liés au marketing ;
- Donner le droit au DG de signer tout document nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16. ENTRETIEN DES FOSSÉS DANS LA COUR ARRIÈRE DES RÉSIDENCES SUR LA RUE DES RIVERAINS**

**(2024-06-132)**

**CONSIDÉRANT** que certaines résidences sur la rue des Riverains ont un fossé dans leur cour arrière pour permettre l'écoulement des eaux ;

**CONSIDÉRANT** que ces fossés ont besoin d'un entretien annuel histoire de ne pas nuire à l'écoulement des eaux ;



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

**CONSIDÉRANT** que ces fossés appartiennent aux propriétaires de ces terrains et que donc la municipalité n'a pas la responsabilité de l'entretien de ceux-ci ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel, appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité de mandater le Directeur-Général Daniel Tremblay d'envoyer une lettre au nom de la municipalité aux quelques résidences touchées par cette situation pour expliquer la marche à suivre et leurs responsabilités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17. ACHAT DE PONCEAU POUR LE RANG 10**

**(2024-06-133)**

**CONSIDÉRANT** que les travaux publics de la municipalité vont devoir remplacer le ponceau # 31 dans le rang 10 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçue une soumission de la compagnie Soleno au montant de 14 444,96\$ ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par madame Sylvie Salois, appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu à l'unanimité de permettre à Mario Boulanger de procéder à la commande du ponceau auprès de Soleno pour un montant de 14 444,96\$ \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**18. Entente de règlement hors cour – dossier CNESST n°400030739**

**(2024-06-134)**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une plainte par un ancien employé de la Municipalité à la CNESST, laquelle porte le numéro 400030739 ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du traitement de cette plainte, les parties ont convenu de régler le dossier hors cour;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par madame Sylvie Salois, appuyé par madame Lucie Crête, monsieur Marc Bédard et madame Chantal Komlosy ayants réponsus par la négative et résolu à la majorité que :

- le préambule fasse partie de la présente résolution ;
- le maire, Monsieur Yvon Carle, soit et est autorisé à signer tous les documents nécessaires au règlement hors cour relativement au dossier n°400030739 ;
- le directeur général, M. Daniel Tremblay, soit et est autorisé à affecter et à verser le montant requis, le cas échéant.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**19. PROLONGATION DU MANDAT DE SUZY CÔTÉ SERVICES COMPTABLES**

**(2024-06-135)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a mandaté Suzy Côté Services Comptables il y a quelques mois pour pallier l'absence d'un/une secrétaire-trésorier(ère) ;

**CONSIDÉRANT** que les besoins de la municipalité en services comptables n'ont pas diminué ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par madame Lucie Crête, appuyé par madame Sylvie Salois et résolu à l'unanimité de conserver les services de Suzy Côté Services Comptables jusqu'à nouvel ordre.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉRO 2011-260 ET 2014-285 CONCERNANT LA ZONE I-1

(2024-06-136)

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté un règlement de zonage numéro 194 le 11 juillet 2005 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite modifier son règlement de zonage pour diversifier les usages autorisés à l'intérieur de son périmètre urbain ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a le pouvoir en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire ajouter certains usages autorisés dans la zone I-1

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par madame Élizabeth Hamel, appuyé par madame Chantal Komlosy et résolu à la majorité de :

- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement
- Modifier les règlements de zonage numéros 2011-260 et 2014-285 concernant la désignation d'usage de la zone I-1
- Mettre la note "E" à la grille vis-à-vis la zone I-1 "Activités industrielles de récupération".

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ AVEC LE RETRAIT DE MADAME LUCIE CRÊTE QUI A CERTAINES RÉTICENCES

21. DIVERS OUVERTS

22. PÉRIODE DE QUESTION

- MADAME GINETTE MORIN POSE CERTAINES QUESTIONS SUR LES TRAVAUX DE RÉFLECTION SUR LES PONCEAUX DANS LES RANGS 10 ET 11. LE MAIRE ET LE DG LUI FOURNISSENT LES DIVERSES RÉPONSES.
- MONSIEUR NOEL POSE DES QUESTIONS SUR LE FAUCHAGE DES BRANCHES DANS LA MUNICIPALITÉ. ON LUI RÉPONDS QUE LES TRAVAUX DURERONT TOUT LE MOIS DE JUIN.
- MADAME DIANE HAMEL NOUS FAIT PART DES NIDS-DE-POULES QUI SONT TRÈS NOMBREUX DANS LE RANG 1. LE DG LUI RÉPONDS QUE LES TRAVAUX SONT EN COURS DANS LA MUNICIPALITÉ ET QUE LES TRAVAUX PUBLICS VONT S'EN OCCUPER DANS LES PROCHAINS JOURS
- MONSIEUR ALAIN GOUPIL A DEMANDÉ COMMENT SERA LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU MUNICIPAL AVEC L'ARRIVÉE DU NOUVEAU DG. CE DERNIER LUI CONFIRME LES RÔLES DES MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

FIN DES QUESTIONS

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

(2024-06-137)

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Élizabeth Hamel que l'assemblée soit levée à 20h04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

**Yvon Carle**  
Maire

**Daniel Tremblay**  
Greffier de la séance

Le maire, M. Yvon Carle, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.